

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014

I. Délibérations

1. Dénomination bâtiment Colombes

Lors du Conseil municipal du 23 juin 2014, le Maire n'a pas présenté la délibération sur la désignation du bâtiment COLOMBES du centre évènementiel.

Le motif invoqué était que les élus de la majorité n'étaient pas d'accord entre eux sur le nom à donner à ce bâtiment. La délibération a été donc reportée au prochain conseil municipal.

Le sujet est à nouveau inscrit à l'ordre du jour pour le CM du 29 septembre...et une nouvelle fois reporté par le Maire, les élus de la majorité n'étant toujours pas d'accord sur le nom à attribuer à ce bâtiment.

Délibération reportée à une autre séance du conseil municipal.

2. Désignation d'un membre au Conseil d'Administration de l'OPH (suite à la démission de Roger Karouchi)

Vincent FRANCHI est proposé par le Maire, au titre du CG92 (élu à Puteaux)

Le groupe TPC présente David Mbanza, conseiller régional EELV.

Pour rappel, ce membre du CA de l'OPH ne peut pas être un élu de la commune dont dépend l'Office.

Groupe TPC - Intervention de Joëlle Paris qui déplore que ce soit un élu de Puteaux, membre de la Communauté d'agglomération, qui soit proposé par le Maire et qu'un élu du département ou de la région aurait été plus pertinent.

Pas de réponse de la majorité.

Vincent FRANCHI est désigné en remplacement de Roger Karoutchi.

3. Election d'un conseiller de quartier (se reporter à la délibération du CM du 26 juin 2014)

Suite à la démission d'un conseiller de quartier, élection de Mme Liliane BERNIER sur le quota majorité municipale.

Intervention du groupe TPC (Jean-André Lasserre) :

Pourquoi les conseils de quartier sont-ils systématiquement précédés d'une réunion publique de quartier ? Cela délégitime les conseils de quartier, représentatifs à votre demande, des différents groupes politiques municipaux. Quelles est la méthode pour l'élection des présidents et vice-président ?

Réponse de la majorité municipale

L'objectif des CQ est de travailler sur des projets.

La méthode est différente d'une réunion publique puisqu'en Conseil de Quartier, ce sont les conseillers qui échangent avec le public, et ça enrichit le débat. Pour l'élection des présidents, on applique la Charte des conseils de quartiers.

Une réunion informelle a eu lieu avec les futurs vice-présidents des conseils de quartier de la majorité, ce qui n'est pas prévu dans la Charte, et en l'absence de la représentation de l'opposition.

ABSTENTION pour l'élection d'un conseiller de quartier

4. PLU : modification n° 3 :

Les modifications portent essentiellement sur le quartier Gambetta et les liaisons inter-quartiers, le Centre Commercial de la Coupole.

Intervention du groupe TPC – Corinne LEROY BUREL

Le projet est en cohérence avec les évolutions législatives, notamment la Loi ALUR. Cependant, pouvez-vous nous communiquer une estimation du nombre de logements sociaux sur la commune dans ce cadre ?

Réponse de la majorité municipale

Démarche est inscrite dans le Plan Local de l'Habitat, avec des objectifs, qui seront tenus dans le cadre des obligations règlementaires. Le PLH intercommunal s'organise et il y a eu des débats avec le Préfet. On va donc travailler également sur un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

VOTE POUR la modification n° 3 du PLU.

5. Suppression du Droit de Prémption Urbain renforcé sur certains secteurs

Le droit de préemption urbain (qui permet à la Ville de maîtriser les acquisitions foncières sur certaines parcelles) a été renforcé sur 3 secteurs de la Ville : Pont de Courbevoie – ZAC Charras nord – ZAC Jules Ferry.

Le Maire considère qu'il n'y a désormais plus de projets municipaux sur ces périmètres, et décide donc de lever le renforcement du DPU.

Intervention du groupe TPC : Corinne LEROY BUREL

Pourquoi est-ce opportun de supprimer le DPU renforcé ? Ça laisse libre cours à des constructions non maîtrisées par la Ville. Y a-t-il une urgence particulière ? Quels sont les projets en cours qui justifient de réduire le DPU ?

Intervention du groupe TPC : Cécile BOUCHERIE

Début juillet un jury de concours était organisé. 5 projets d'architecte nous ont été présentés. 5 projets qui avaient été sélectionnés par les services de la mairie et qui remplissaient exactement la fourchette de prix du cahier des charges que je découvrais. A ce propos, à l'avenir, il serait souhaitable que les membres d'un jury pour des projets aussi importants pour notre ville, soient en amont renseignés sur le cahier des charges. Donc, je découvre le jour même de ce jury de concours, que dans le cahier des charges, il est prévu une salle de sport pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes maximum et un parking de 300 places.

Je vous ai demandé pourquoi 300 alors que les immeubles alentours sont pour la plupart récents et ont leur propre parking. La réponse que vous m'avez donnée n'était pas claire : Pas assez de place à Jean Blot (sauf que J.Blot est un complexe sportif comprenant de multiples salles qui n'ont rien à voir avec ce gymnase à salle unique), possibilité pour accéder aux quais de Seine. Bref après les questions, nous avons eu votre réflexion M. le Maire (« ça va être trop cher, on ne peut pas se le permettre »). Aujourd'hui qu'en est t-il de ce projet ?

Réponse de la majorité municipale

Le jury est reporté, parce qu'il y a des arbitrages financiers à faire, et des réflexions en cours. Il y aura de moins en moins de projet, parce-que l'Etat donne de moins en moins d'argent !

Cécile BOUCHERIE : M. Le Maire vous avez engagé des frais importants pour l'organisation de ce concours : élaboration du cahier des charges, concours, indemnisation des architectes pour RIEN après avoir fait miroiter au conseil municipal et aux habitants de Courbevoie un gymnase. Au final ce retard ou cet abandon vont coûter combien pour la ville au-delà des 65.000 € d'indemnisation des architectes ?

Monsieur le Maire est très agacé par ces questions, il s'énerve, et...oublie de faire voter la délibération.

Vote CONTRE la suppression du DPU renforcé.

6. Motion de soutien à l'Association des Maires de France

L'association des Maires de France a publié une motion dans laquelle elle interpelle le gouvernement sur la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales qui ne leur permettrait plus de faire fonctionner les services publics locaux. Et s'en prend à la presse pour des « attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes ».

Intervention du groupe TPC : Jean-André LASSERRE

Sur la forme, cette motion de soutien est un vœu qui n'est pas prévu par le règlement intérieur du conseil municipal. Depuis le mois de juin, une réunion devait être organisée afin d'apporter des modifications au règlement. Cette date n'est toujours pas fixée. Par ailleurs, une assemblée locale doit se positionner sur les impacts locaux réels d'une réforme, pas sur les effets d'annonce nationaux.

Sur le fond, la baisse des dotations n'est pas remise en cause. Mais la Ville de Courbevoie a les moyens d'assumer cette baisse, c'est une ville riche, et les conséquences sur le budget communal sont minimes.

- A Courbevoie, la Dotation Globale de Fonctionnement ne participe que pour 10% des recettes, contre près de 30% pour la moyenne des villes.
- L'impact de la baisse de la DGF ne sera donc que de 0,6% en 2014 sur le budget de Courbevoie (1,1 M€ / 170 M€) !
- C'est une baisse tout à fait supportable pour Courbevoie dont le problème est plutôt d'avoir budgété une hausse de 4% de ses frais de fonctionnement pour 2014 alors que ses principales ressources baissaient (Contributions Economiques Territoriales - CVAE et CFE) du fait de la perte d'attractivité de la Défense, et faute d'avoir prévu la nécessaire mue de son modèle.
- Tout cela pendant que la dette triplait, notamment à cause d'un Centre Evénementiel démesuré.
- Enfin, nous ne nous retrouvons ni dans la dénonciation du rôle des médias (rares contre-pouvoirs locaux), ni dans la demande "d'arrêt immédiat des transferts de charge" de cette motion qui attaque, sans le dire, la réforme des rythmes scolaires. Le coût réel pour la Ville, très loin des 2,7 MEUR annoncés, est de 400 000 euros seulement comme le stipule le Projet Educatif Territorial – page 24), une goutte d'eau dans les 170 MEUR de budget !

Le groupe TPC ne soutient pas la motion et Vote CONTRE.

7. *Mise en place d'un fond de concours de fonctionnement de la CA Seine Défense : patinoire*

Il s'agit d'une participation de la Ville de Puteaux pour l'utilisation par les habitants de la patinoire de Courbevoie.

Vote POUR

8. *Garantie d'emprunt au profit de la SA HLM le Moulin vert :*

L'emprunt contracté par la SA HLM concerne des travaux de :

- chaufferie centrale gaz
- isolation des planchers
- isolation thermique des façades
- étanchéité de la toiture terrasse
- remplacement des menuiseries extérieures

Prêt de 1 139 000 € accordé à par la Caisse des Dépôts et Consignation pour 15 ans. Garantie d'emprunt sur 975 000 €.

En échange de cette garantie, la ville bénéficie d'un droit de réservation de 9 logements

Vote POUR

9. *Modification de la garantie hypothécaire pour la SA HLM Logirys*

Régularisation d'une erreur dans la rédaction de la convention de garantie (depuis le 28/12/2011)

Vote POUR

10. Modification des caractéristiques de 3 emprunts

Révision des conditions financières de certains prêts par la Caisse des Dépôts et Consignation (allongement de la durée, baisse des annuités), dans le cadre de projets de constructions de nombreux logements sur la période 2014-2022

3 garanties d'emprunts en 1986 et 1987, accordés à l'OPIEVOY.

Vote POUR

11. Subvention d'équipement pour l'association Toute Enfance en Plein Air

Subvention pour des travaux de mise en accessibilité aux PMR. 50% des enfants sont des Courbevoisiens.

Coût total des travaux : 171 410 €

Montant de la subvention : 14 000 € (+ 14 000 € par Asnières)

Vote POUR

12. Décision Modificative n° 3 – Budget Ville

+35 750 € en investissement / + 1 384 208 € en fonctionnement (comprend le complément du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France pour 1 321 272 €).

- +50 000 € pour le Village Delage :

Intervention du groupe TPC (Jean-André Lasserre)

Jamais aucun document n'a été transmis au groupe Tous pour Courbevoie, malgré de nombreux courriers et demandes répétées en conseil municipal. Pourquoi le Maire ne communique pas sur ce sujet, alors que manifestement, le projet avance puisque nous votons régulièrement des dépenses.

Réponse de la majorité municipale :

Une réunion publique sur le Village Delage est prévue le Mercredi 1^{er} octobre de 20h à 21h – mairie – salle du conseil municipal. Le maire précise que chacun va pouvoir participer à l'élaboration du projet, apporter sa pierre à l'édifice.

Pour information – hors séance du CM : Les élus de TPC étaient présents à cette réunion. Il s'avère que le projet est très avancé, les promoteurs sont désignés, le montage juridico-financier est bouclé – le Groupe TPC prépare une lettre ouverte aux habitants à ce sujet.

Subventions

- Le dossier de demande de subvention de fonctionnement à l'association des **commerçants du marché de Courbevoie** a été envoyé.
 - 68 adhérents dispensés de cotisations
 - 8 bénévoles actifs dans l'association, dont 4 sont domiciliées à Courbevoie.

- Budget 2013 de 24.900 €
 - Dépenses 13.500 € de matières premières + 9.400 € de frais de personnels extérieurs
 - Recettes 14.900 € de participation financières aux activités + 10.000 € de subvention de la Ville.

- 2 actions en 2013
 - Novembre - Beaujolais nouveau sur les 3 marchés de Courbevoie (Marceau, Villebois Mareuil et Charras) : 2900 € en dépenses et en recettes
 - Décembre - Animation des 3 marchés (décoration, visite du Père Noël, cadeau de sacs de provisions) : 20.000 € en dépenses, et 22.000 € en recettes.

- Demande de 40.000 € pour équilibrer un budget prévisionnel de 58.000 € (sans détail) pour 2 actions en 2014 :
 - Mars/avril 2014 (!) : concours de peinture, dessins et photographies « nos clients ont du talent » - coût prévisionnel de 5.000 €
 - Mai 2014 (!) : Fêtes des mères : décoration des marchés et remise de cadeaux aux mamans – coût prévisionnel 15.000 € en dépenses et 5.000 € en recettes.

Vote CONTRE sur la décision modificative – vote POUR sur les subventions

13. Décision Modificative 1 – budget annexe cantine

+ 188 215 € en dépenses de fonctionnement

- Prestation ELIOR 120 K€ (le déménagement de la cuisine municipale a imposé à certaines écoles qui sont encore en liaison chaude à passer pour quelques temps en liaison froide. C'est le surcoût de cette liaison froide.
- Eau, électricité, contrats de maintenance pour cuisine centrale **ET** bâtiment Colombes (+67 K€)

Vote POUR la décision modificative 1.

14. Création et approbation de la Charte du Conseil Consultatif de la vie scolaire :

Le Conseil Consultatif de la Vie Scolaire remplace la Caisse des Ecoles.

Joëlle Paris pour le groupe TPC a donné un **avis favorable** sur la Charte lors de la commission des affaires scolaires.

Vote POUR

Intervention de Jean-André LASSERRE

Nous avons appris qu'un déjeuner est organisé avec tous les chefs d'établissements de la Ville de Courbevoie, pourquoi ne sommes-nous pas représentés comme c'est le cas au Conseil Général.

Pas de réponse de Monsieur le Maire.

Le groupe TPC a envoyé un mail au Directeur de Cabinet du Maire pour obtenir une réponse. Monsieur le Maire a fait répondre qu'il souhaitait que ce déjeuner reste dans un cadre municipal avec les élus de la majorité.

15. Convention type de partenariat avec les associations occupant les salles de manière récurrente

Cette décision vise à ne pas pénaliser les associations qui travaillent avec la mairie depuis longtemps. L'accès aux salles sera gratuit. En contrepartie de la gratuité, la Ville impose aux associations de participer à au moins 3 manifestations dans l'année, organisées par la Ville.

Lors de la commission des affaires sociales, Aurélie Taquillain avait entre ses mains la liste d'une quinzaine d'associations bénéficiaires, qu'elle n'a pas souhaité communiquer puisque le dispositif pourra être ouvert à de nouvelles associations.

Intervention du groupe TPC – Jean-Philippe ELIE :

Quelles sont les salles concernées par ce dispositif ?

Réponse de la majorité municipale :

La salle Esperet et le bâtiment « Colombes ». Le Centre Évènementiel n'est pas mis à disposition. Il existe 250 associations à Courbevoie qui peuvent prétendre à cette gratuité.

Jean-Philippe ELIE :

Quels sont les dispositifs prévus en cas de non-respect de la convention (non-participation à 3 manifestations à Courbevoie ?

Réponse de la majorité municipale :

Ça va s'organiser, au fur et à mesure de la mise en œuvre du dispositif.

Avis favorable du groupe TPC en commission des affaires sociales du fait de l'ouverture du dispositif à d'autres associations. Aurélie TAQUILLAIN s'est engagée à communiquer la liste des 15 associations qui sont concernées aujourd'hui, et les participations aux 3 manifestations.

Vote POUR

16. Convention type d'occupation de la Maison des Associations du Millénaire en dehors des heures d'ouverture

Cette délibération vise à ouvrir la maison des associations en dehors des heures habituelles. Le président de l'association (ou une personne désignée responsable) sera en charge de la sécurité des lieux. L'accès se fera via un badge informatique nominatif (identification de l'association). L'expérimentation se déroulera au minimum pendant six mois.

Vote POUR

17. Mise à disposition de locaux dans le bâtiment Colombes au profit des associations CIROCO, ESSOR, PROTECTION CIVILE et CROIX ROUGE

Mêmes associations que celles qui occupaient auparavant la Rue des Minimes.

Dans les nouveaux locaux attribués à ces associations rue de Colombes, il n'y a pas de compteurs individuels pour l'eau et l'électricité. J

Intervention du Groupe TPC – Jean-Philippe Elie :

Comment sera calculée la quote-part de chaque association.

Réponse de la majorité municipale (en commission des affaires sociales)

Un calcul serait effectué à partir des consommations moyennes relevées Rue des minimes (adresse des anciens locaux des associations) et des mètres carrés occupés. Un abattement de 30% serait également appliqué afin de tenir compte du fait que le bâtiment Colombes est neuf.

Vote POUR

18. Convention de partenariat avec la société 1001 crèches

Les 30 berceaux concernés par cette convention sont réservés sur le quota des crèches existantes. Sont concernés par ce dispositif les salariés Courbevoisiens. Le Maire affirme que cette convention a pour objectif d'apporter de nouveaux revenus à la commune en vue de **financer** de nouvelles crèches, et non pas de **construire** de nouvelles crèches.

Les salariés seront sélectionnés dans les fichiers de la mairie selon des critères définis par 1001 crèches. Ce dispositif les rend prioritaires par rapport aux autres Courbevoisiens.

Concernant le prix de 10 000 euros par berceau, Le Maire indique qu'il s'agit du coût moyen observé dans les Hauts-de-Seine.

Intervention du groupe TPC : Jean-Philippe ELIE

Cette délibération appelle un certain nombre de questions, notamment en ce qui concerne la politique de la ville en matière de petite enfance.

En premier lieu, il a été précisé aux membres de la commission des affaires sociales, qui s'est réunie le 26 septembre, que les 30 berceaux visés par cette convention seront prélevés sur le quota des crèches existantes. À l'heure actuelle, quel est le nombre total de places en crèches sur Courbevoie réservées à ce type de dispositif ? Cette question n'est pas anodine car, lorsque l'on consulte le site Internet de 1001 Crèches, on constate que sur les 24 crèches situées dans un rayon de six kilomètres autour de Courbevoie et ayant noué un partenariat avec cette société, 8 sont domiciliées dans notre commune soit une sur trois !

Lors de la réunion précédemment citée, Madame Taquillain a également affirmé que les salariés courbevoisiens seront sélectionnés via les fichiers de la mairie. Or, à la lecture de la délibération, nous comprenons que la société 1001 Crèches transmettra directement à la ville les demandes des familles. Cela signifie-t-il que seules les familles ayant eu connaissance de la convention seront en mesure de présenter un dossier auprès de 1001 Crèches ou bien cette dernière aura-t-elle directement accès aux données familiales inscrites dans les fichiers de la mairie ?

Par ailleurs, il a été dit à la commission des affaires sociales que les critères d'attribution seront définis par 1001 crèches. Quels sont ces critères ? Sont-ils différents ou identiques à ceux retenus par la ville pour l'attribution des places en crèche ?

Autre point d'inquiétude, les bénéficiaires de ce dispositif seront prioritaires par rapport aux autres Courbevoisiens. Comment justifier cette inégalité de traitement entre habitants de la commune ?

En ce qui concerne l'aspect financier lié à cette délibération, la ville percevra une contribution d'un montant de 10 000 euros par berceau et par an, soit un total annuel de 300 000 euros. Selon Madame Taquillain, ces revenus supplémentaires permettront à la commune de financer de nouvelles crèches. La politique de la ville consistera-t-elle à augmenter le nombre de DSP ou bien à créer de nouvelles crèches municipales ?

Pour ce qui est du calcul de la contribution versée par 1001 Crèches à la ville, Madame Taquillain a précisé qu'il s'agissait d'une moyenne observée sur les Hauts-de-Seine. Or, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 5 septembre dernier a eu à débattre d'un avenant avec la société Kids UP, dans lequel il était spécifié que la mairie aurait à déboursier 10700 euros par an et par berceau. Soit une différence de 700 euros par rapport à l'offre de 1001 crèches et donc un potentiel manque à gagner annuel de 21 000 euros pour la ville !

Enfin, rappelons que lorsque des entreprises réservent des places en crèche pour leurs salariés, plus de 80 % du coût est pris en charge par l'État. En effet, la cotisation payée par l'entreprise est déductible de l'impôt sur les sociétés et 50 % de la cotisation brute est remboursable au titre du crédit d'impôt famille. Nous aimerions donc connaître les termes financiers de l'accord conclu entre la ville et 1001 crèches, et notamment le montant de la quote-part versée par les entreprises à 1001 crèches.

Article du Figaro <http://www.lefigaro.fr/vie-bureau/2014/09/24/09008-20140924ARTFIG00008-les-creches-d-entreprise-seduisent-de-plus-en-plus-d-employeurs.php>

*« Avec **800.000 naissances par an** et 2,5 millions d'enfants de moins de 3 ans, la France manque aujourd'hui de 380.000 places en crèche. Résultat, la garde d'enfant tourne souvent au casse-tête pour les parents, pénalisant en particulier le travail des femmes. Si les nounous à domicile ou les assistantes maternelles offrent une alternative, la crèche reste le mode de garde préféré pour 70 % des familles, car il est le moins onéreux et le plus sécurisant.*

Les employeurs l'ont bien compris et sont de plus en plus nombreux à investir dans des crèches d'entreprise, perçues comme un moyen de fidéliser leurs salariés, de limiter le recours aux congés parentaux, de lutter contre l'absentéisme mais aussi de valoriser leur marque. Alors qu'il y a dix ans seulement 2 % des entreprises du SBF 120 réservaient des places en crèche pour leurs salariés, elles sont aujourd'hui 52 %.

*Cet engouement a été encouragé par la multiplication ces dernières années d'entreprises qui se sont fait une spécialité de bâtir et gérer des crèches, à l'instar de **Babilou, les Petits Chaperons Rouges, People & Baby**, etc. Le principe est simple: ces sociétés conçoivent, créent et gèrent des crèches dans lesquelles les entreprises réservent des berceaux pour leurs salariés.*

80 % du coût pris en charge par l'État.

Le parent salarié paie le même tarif que dans une crèche municipale. Son entreprise complète par une cotisation, mais elle profite d'avantages fiscaux: la cotisation est déductible de l'impôt sur les sociétés (IS) et 50 % de la cotisation brute est remboursable au titre du crédit d'impôt famille (CIF). Au final, plus de 80 % du coût est donc pris en charge par l'État.

Créé en 2003 par les frères Rodolphe et Édouard Carle, Babilou, leader du secteur, compte aujourd'hui 300 crèches réparties sur toute la France, où sont accueillis 12.000 enfants chaque semaine. Babilou compte 700 entreprises clientes, du grand groupe (IBM, L'Oréal, Renault, Alstom...) à la très petite entreprise (Light and Shadows...), à qui elle permet de réserver un ou plusieurs berceaux sur l'ensemble de son réseau: à côté du domicile, sur le trajet entreprise-maison ou près du lieu de travail.

Avec entre 10 et 30 nouvelles crèches ouvertes chaque année, Babilou, qui compte 4 000 collaborateurs, enregistre une très forte croissance et effectue 600 recrutements par an. Son développement se heurte toutefois au déficit de professionnels de la petite enfance. «On manque d'éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, de psychomotriciennes», confirme Ivanne Carelli, directrice de territoire chez Babilou.

Même succès pour le pionnier du secteur avec 200 crèches ouvertes depuis 2000, les Petits Chaperon Rouges, créé par l'entrepreneur Jean-Emmanuel Rodocanachi qui a inauguré début septembre 10 nouvelles structures, notamment en Moselle avec Arcelor Mittal, ou en Rhône-Alpes avec les Hospices civils de Lyon. Quant à People & Baby, créé en 2004 par Odile Broglin, infirmière puéricultrice, il propose actuellement 101 offres d'emploi sur son site Internet... Un dynamisme à laisser pantois bien d'autres secteurs d'activité! »

Réponse de la majorité municipale :

« Le gouvernement étrangle les collectivités, avec la baisse des dotations et la réforme des rythmes scolaires. Il faut bien trouver des recettes ailleurs »

Ça va pouvoir permettre des solutions de gardes, de dégager du financement pour offrir d'autres solutions de garde.

Seuls 30 berceaux sur ce dispositif, donc 300.000 € sur l'année, mais c'est un objectif qui ne sera pas atteint, ce sera lissé sur plusieurs années (!)

Le prix de 10.700 € relève d'une négociation avec 1001 crèches.

Il manque une interface pour que chacun se rencontre, et faire un forum de la petite enfance pour présenter les différents modes de gardes

ABSTENTION sur la convention de partenariat avec 1001 crèches

19. Désaffectation et déclassement du domaine public communal de portions de Sarrail et de la Gare

Déclassement au profit de la SNCF pour le réaménagement de la Gare de Bécon.

Vote POUR

20. Protocole d'accord transactionnel relatif au marché conclu avec CERCIS

Il s'agit d'un marché relatif à la tonte de toutes les pelouses sur le territoire communal, qui date du 30 juillet 2008 (pour une durée de 4 ans). Les prix sont fermes la première année et révisibles par la suite.

Suite à la suppression d'un indice de révision des prix concernant le gazole, un avenant a été conclu le 22 janvier 2010, pour le remplacer par un nouvel indice.

Cependant « toutes les demandes de paiement relatives à la révision présentées par l'entreprise ont été rejetées par les services et le Trésor Public »

Le montant des révisions s'élève à 32.824 € TTC.

Intervention du groupe TPC – Jean-Philippe ELIE

- pourquoi le nouvel indice n'a pas été intégré dans l'avenant ?
- pourquoi le problème est-il réglé 4 ans après la conclusion de l'avenant ?
- il est précisé que la ville renonce à la prescription quadriennale et le montant des intérêts moratoires, ce dernier réglé en dehors du présent protocole. Quel est le montant de ces IM ? pourquoi n'est-il pas intégré dans le protocole au titre des concessions réciproques ? Quelle est la concession faite par CERCIS ?

Réponse de la majorité municipale

La Ville doit transmettre tous les éléments, car elle n'est pas en mesure de répondre concrètement à nos questions.

ABSTENTION.

21. Marché de collecte et d'évacuation des déchets sur l'ensemble du territoire

Question du groupe TPC :

Y a-t-il dans le marché des mesures incitatives de réduction des déchets ?

Réponse de la majorité : Aujourd'hui, on a fait le plus facile. A terme, il faudra faire participer la population (déchets verts, compost,...). On va commencer à travailler avec les associations, car c'est très délicat, et les habitants risquent de s'essouffler...

Si on ne fait rien, ça risque d'être encore plus difficile...

C'est l'étape suivante, elle est dans les tuyaux ! On peut imaginer que pendant ce marché, la population soit sensibilisée à des techniques de tri... C'est un travail incessant ! Depuis 1 an, distribution de sacs déchets verts.

Les enfants font le tri dans les classes, et les agents de service mettent tout dans les mêmes sacs. Ce serait bien de former tout le personnel de ménage de la ville, au tri.

ABSTENTION sur le marché de collecte des déchets ménagers

22. Marché de collecte et d'évacuation des encombrants

Le prix du marché est fixé à 299 € HT prix à la tonne, soit environ 1.200.000 € TTC par an

Intervention du groupe TPC – Joëlle PARIS

Lors de la dernière mandature, de mauvaises habitudes ont été prises à cause de la fermeture de la déchetterie, et le passage 3 fois par semaine.

Des sanctions sont-elles prévues ? Quelle communication à l'intention des bailleurs ?

La Police Municipale passe..., il faut inventer d'autres moyens, d'autres méthodes...

Y a-t-il eu des verbalisations ?

Oui, avec des rapports. Il faut prendre l'ensemble des pistes de réflexion...

Mais pourquoi toutes ces réflexions ne sont-elles pas été intégrées dans le marché ?

Pourquoi la déchetterie mobile ne tourne pas dans chaque quartier ?

Intervention du Maire :

C'est une bonne idée de passer 1 fois par semaine ; la ville passe tous les jours donc les trottoirs sont propres, il faut être vigilant pour que les commerçants ramassent leurs cartons, reprennent les TV et frigos...

Et félicitations aux services qui ont négocié ces tarifs et qui ont permis de faire des économies de 1,5 M€ ! *(un courrier d'explication est envoyé au Maire, car dans le cadre d'une procédure de marché public de ce montant, il est interdit de négocier avec les entreprises...)*

Vote CONTRE le marché de collecte et des encombrants

23. Demandes de subventions dans le cadre d'actions culturelles organisées par la Ville

Vote POUR

24. Fixation des tarifs applicables au cycle jeune public à compter du 1^{er} octobre 2014

- Tarif plein Enfant (moins de 12 ans) : 10 euros,
- Tarif réduit Enfant (moins de 12 ans) : 8 euros applicable sur présentation d'un justificatif aux parents Allocataires Assedic et RSA, Retraités et plus de 60 ans, Titulaires de la carte d'Invalidité, Titulaires de la carte « Famille nombreuse », groupes de plus de 8 enfants, groupes scolaires et périscolaires, Comités d'entreprises,
- Tarif normal : 15 euros,
- Tarif réduit : 12 euros applicable sur présentation d'un justificatif aux Allocataires Assedic et RSA, Retraités et plus de 60 ans, Titulaires de la carte d'Invalidité, Etudiants et jeunes de – de 25 ans, Titulaires de la carte « Famille nombreuse », groupes de plus de 8 adultes,

Intervention du groupe TPC – Cécile BOUCHERIE

Cette délibération concerne les tarifs d'un seul spectacle. Une politique culturelle ne se fait pas au coup par coup. J'aurais aimé un vote des tarifs des spectacles du Centre Evènementiel en général. C'est vrai, que c'est le seul spectacle à destination du jeune public pour cette saison. Dommage d'avoir construit un tel centre et de le sous-utiliser pour les jeunes Courbevoisiens. Si d'autres spectacles jeunes sont organisés (ce que je souhaite) est-ce que ce sont ces tarifs-là qui seront appliqués ou revoterons nous une nouvelle délibération pour chaque spectacle ?

En tous cas 8 € pour des groupes scolaires c'est ce qui se fait de plus cher en France (on est autour de 5-6 euros). Dans notre département voici quelques ex : CHATILLON : 4€, BOULOGNE : 10€, Villeneuve la Garenne : 2€ ; NEUILLY : 8€. Il est à rappeler que l'école est gratuite et que le coût de ces spectacles influe énormément sur la fréquentation par les scolaires.

Plus c'est cher, et plus cela entraine des inégalités entre les écoles fréquentées par des enfants dont les familles sont en capacité de payer et les autres qui accueillent un public parfois en difficulté économique.

Réponse de la majorité municipale :

Après de multiples tergiversations incompréhensibles..., « le montant des tarifs est tout à fait acceptable », notamment car les spectacles seront de bien meilleure qualité, et que le Centre Evènementiel est un bâtiment qui a un coût d'entretien important.

Vote CONTRE les tarifs applicables aux jeunes publics

25. Inscription d'une œuvre de Ferdinand Roybet

VOTE POUR

26. Vente du catalogue de l'exposition « Adolphe Lalire »

VOTE POUR

27. Projet Educatif Territorial

Projet validé par l'éducation nationale.

Joëlle intervient sur le PET (*le texte de son intervention sera transmis ce soir en séance*)

ABSTENTION du fait de l'absence de cantine le mercredi.

28. Locaux attribués à VAL Courbevoie – 2 avenants

Mise à jour de la liste des locaux attribués au VAL

VOTE POUR

29. Pose d'une plaque commémorative à la mémoire des frères Broussard

Les frères Broussard sont des résistants pendant la 2nde guerre mondiale.

La plaque serait posée sur la façade de l'immeuble au 27 rue de Rouen.

VOTE POUR

30. Mise à disposition du personnel municipal auprès de VAL

Reconduction de la convention de mise à disposition de personnels vers le VAL pour la période **Novembre 2014/octobre 2017**.

Vote POUR

31. Fixation du montant de l'indemnité mensuelle pour occupation irrégulière d'un logement de fonction sis 87 rue des Lilas d'Espagne.

L'ex-directrice de la crèche avait obtenu un logement en 2005, pour une somme très modeste. Elle est à la retraite depuis le 31 octobre 2013 et a reçu un avis de mise en demeure en décembre 2013 de quitter son domicile. L'appartement occupé est un 3 pièces de 73 m² avec parking.

Le montant de l'indemnité mensuelle est fixé à 1725 € par mois Charges Comprises à compter du 1^{er} octobre 2014.

Intervention du groupe TPC – Jean-André LASSERRE :

Pourquoi ne lui a-t-on pas proposé une solution de relogement ?

Nous demandons la liste des logements de fonctions de la Ville et quelles sont les fonctions au sein de la Ville des agents qui les occupent ?

Réponse de la majorité municipale :

Le Maire va rechercher s'il existe une délibération qui fixe les bénéficiaires des logements de fonction à Courbevoie.

ABSTENTION sur le montant de l'indemnité mensuelle

II. Décisions marchés publics

KANTAR MEDIA est le nouveau prestataire (reconduit depuis 4 ans).

Intervention du groupe TPC : Jean-André LASSERRE.

Les présidents de groupe de l'opposition sont en droit de recevoir cette revue de presse.

La liste de mots clés est illimitée, et donc non visible mais des indications sont données avec recherche d'articles sur Courbevoie, sur Kossowski et ses adjoints. Elle est envoyée à 20-30 adresses avant 8 heures chaque matin.

Réponse de la majorité municipale :

Le maire accepte que le groupe TPC soit destinataire de cette revue de presse. Une seule adresse est réservée sur les 30 adresses auxquelles est envoyée la revue de presse.

Le groupe TPC a demandé par mail que la revue de presse soit envoyée à une seconde adresse (au titre de la règle de proportionnalité) **ce qui a été refusé.**

Le groupe TPC demande également la communication de la revue de presse à compter du lendemain du conseil municipal, soit le 30 septembre 2014, **ce qui a été refusé.** La revue de presse ne sera envoyée que le 6 octobre.

III. Questions orales

Question n° 1 : Suite aux intempéries du 18 septembre, pouvez-vous nous présenter un état des lieux des sinistres constatés sur les équipements publics ?

Sur 190 bâtiments, 58 ont été touchés. On attend un diagnostic complet. La liste sera transmise.

Question n° 2 : Lors de la CCAPH, Madame ROSSIGNOL - déléguée au handicap - a proposé de faire financer les travaux de mise aux normes des commerces par le CCAS. Proposition contestée par plusieurs administrateurs du CCAS. Pouvez-vous nous donner une réponse claire de votre majorité sur ce point ?

Vive réaction de Madame ROSSIGNOL qui parle d'un quiproquo !

Question n° 3 : Des habitants du Quartier du Faubourg de l'Arche nous font état de l'inquiétude quant au non-respect de la loi sur les chiens dangereux. Plusieurs maîtres promènent quotidiennement leurs chiens sans muselière et souvent sans laisse dans les rues et les voies piétonnes. Quelles sont les dispositions prises par la Police Municipale pour faire respecter la Loi ?

La police est intervenue 4 fois depuis le début de l'année. Elle patrouille dans les quartiers. L'amende est fixée à 450 € pour les maîtres qui ne respectent pas la réglementation.

Alain CLUZET est nommé Directeur Général des Services en remplacement de Jacques VERBRUGGE qui occupait ce poste depuis 2011.

Fin du Conseil Municipal à 23h10.